

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Procurations : 2 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 21 Abstention : 1</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 15 janvier 2019</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> <p style="text-align: center;">* 25 JAN. 2019 *</p> <p style="text-align: center; font-size: small;">A LA MAIRIE DE SEYSSES</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Dominique ALM, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Magali GRANDSIMON</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4575</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Bilan de la concertation et arrêt de la révision du PLU</p>	<p>Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) par délibération n°4308 du 20 mai 2015,</p> <p>Vu la délibération n°4428 du 12 avril 2017 portant débat sur les orientations du PADD,</p> <p>Vu la délibération n°4541 du 19 septembre 2018 portant deuxième présentation sur les orientations du PADD,</p> <p>Considérant que l'avancement des études permet de soumettre aujourd'hui aux membres de l'assemblée le projet de révision du PLU en vue d'être arrêté et soumis à consultation.</p> <p>Au préalable, Monsieur le Maire rappelle les thèmes qui ont été retenus pour la concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un développement urbain permettant un renouvellement et une évolution maîtrisée de la population, - Favoriser tout en l'encadrant le renouvellement urbain et la densification des espaces bâtis, - Conserver et valoriser les espaces naturels et/ou agricoles de la Commune, - Redynamiser les activités économiques et commerciales, - Adapter le règlement d'urbanisme aux nouveaux besoins de la population en termes d'équipements et de logements, - Préserver les zones agricoles. <p>En outre, de manière générale, la révision du PLU doit permettre la mise à plat du projet communal au regard de dynamiques plus larges qui s'inscrivent dans un contexte intercommunal qui a évolué.</p> <p>A- Description de la démarche de concertation pour le PLU :</p> <p>Les modalités de concertation avec le public, retenues dans la délibération du 20 mai 2015, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du public du porter à connaissance de l'Etat et d'un cahier d'observations, - Informations par voie de presse, journal municipal, affichage et site internet, - Tenue de réunions publiques par quartier ou sur l'ensemble du territoire, ou autre moyen d'information jugé utile par le Maire.

La concertation s'est déroulée tout au long de la démarche d'élaboration du PLU et a donné lieu aux événements suivants :

1- Préalable à l'étude

Information par affichage et voie de presse :

- Affichage en Mairie de la délibération de mise en révision du PLU, en date du 26 mai 2015,
- Avis public d'information de la mise en révision du PLU, publication dans la dépêche du Midi en date du 02 juin 2015,
- Article dans l'Echo du Binos n°86 (septembre 2015) : « nécessité de réviser le Plan Local d'Urbanisme »,
- Avis public d'information de la mise en révision du PLU sur le site internet de la Mairie ainsi que sur le panneau lumineux fin juin 2015.

Mise à disposition du public :

- Document d'informations sur la procédure de révision du PLU en Mairie fin juin 2015 dont la délibération de prescription du PLU
- Un diagnostic présentant toutes les caractéristiques de la commune le 22 février 2016,
- Ouverture d'un registre d'observation en Mairie, à compter du 22 février 2016,
- Présentation du Porter à Connaissance de l'Etat pour notre commune, reçu en Mairie le 09 novembre 2016,
- Un diagnostic agricole communal en date du 27 mars 2017,
- Un extrait du diagnostic territorial en date du 18 avril 2017,
- Projet d'aménagement et de développement durable en date du 18 avril 2017,
- Exposition de 3 panneaux d'affichage dans le hall de la mairie,
- Un livret de présentation des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en date du 21 mars 2017

2- Phase de diagnostic

- Information par affichage et mise à disposition du public,
- Publication du diagnostic sur le site internet de la Mairie le 23 février 2016,
- Mise à disposition du document diagnostic en Mairie, en date du 22 février 2016,
- Un extrait du diagnostic territorial en Mairie ainsi que sur le site internet le 18 avril 2017,
- Exposition de 3 panneaux d'affichage dans le hall de la Mairie.

3- Phase PADD

Débat au sein du Conseil municipal des orientations générales du PADD le 12 avril 2017

Information pour affichage et voie de presse :

- Article dans la dépêche du 9 mai 2017 annonçant le Conseil Municipal « Prise en compte de l'évolution des enjeux du PLU, à travers les orientations générales du PADD »,
- Article dans la dépêche du 07 juillet 2017 reprenant les éléments de la réunion publique « combiner développement urbain et qualité de vie »,
- Article de l'Echo du Binos de septembre 2017 (n°92) présentant les documents pivots du PLU et notamment le projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Article dans la dépêche du 07 juillet 2018 annonçant la 2^{ème} présentation du PADD,
- Article dans la dépêche du 18 juillet 2018 reprenant les éléments de la réunion publique du 09 juillet 2018.

Mise à disposition du public :

- Présentation du document PADD en Mairie autour de Mai 2017 suivi de la 2^{ème} mouture du PADD en juillet 2018. Ainsi que sur le site internet de celle-ci,

- Extension des panneaux d'affichage consacrés au PADD (exposition complétée de 3 nouveaux panneaux sur le PADD).

Réunions publiques :

- Une première réunion publique s'est tenue le 27 juin 2017 à la salle des fêtes à 21h00. L'annonce de cette réunion publique a été faite sur le site internet de la Mairie et ses panneaux lumineux,
- Une deuxième réunion publique s'est tenue le 09 juillet 2018 dans cette même salle des fêtes sur le PADD modifié par le besoin d'implantation d'un collège.

4- Phase Zonage/Règlement

Information par affichage et rencontre :

- Mise à disposition sur le site internet de la Mairie,
- Documents proposés à la consultation en Mairie,
- Réunion sur les OAP aux Aujoulets le 22 septembre 2017 à 18h00 à la salle Festive où les propriétaires des parcelles concernées ont été invités à cette réunion par courrier nominatif en date du 12 septembre 2017.

B- Descriptif des éléments issus de la concertation avec le public :

Information par affichage et voie de presse :

L'ensemble des articles parus dans la presse et le journal municipal sont joints en annexe 1 du bilan de concertation.

Courriers et entretiens individuels :

Monsieur le Maire a reçu plusieurs personnes en entretiens individuels et a réceptionné 56 courriers dont 3 mails.

Toutes les demandes concernaient le classement de parcelles en zone constructible. Neuf réclamations ont fait l'objet d'une suite favorable dans le projet de PLU pour arrêt (voir tableau en annexe 2).

Les autres sollicitations feront l'objet d'une remise au commissaire enquêteur et un courrier annonçant l'ouverture de l'enquête publique sera adressé aux pétitionnaires concernés.

Mise à disposition du public :

Un registre de consultation publique a été mis à disposition des administrés de notre commune tout au long de la procédure et une seule observation a été enregistrée.

La demande porte sur le classement en zone U du Quartier Couloume et ne peut être satisfaite au regard de son très grand éloignement et de sa situation en zone aléa faible du futur PPRI.

Rencontre et réunions collectives :

- Réunion sur les OAP aux Aujoulets programmée le 22 septembre 2017 à 18h00, salle Festives des Aujoulets.

Les propriétaires des parcelles concernées ont été invités à cette réunion par courrier nominatif en date du 12 septembre 2017. Cinq familles représentaient les 3 secteurs identifiés par les OAP.

La question récurrente émise par les participants était le délai de mise en œuvre des OAP ayant une incidence sur une future vente de leur foncier.

- Rencontre avec les habitants du Chemin de la Bourdasse suite à leur demande par courrier reçue aux environs du 1^{er} novembre 2018.

Rendez-vous a été pris pour le 10 novembre 2018 en matinée.

La principale contestation a été le dimensionnement des voiries à créer dans les OAP, ainsi que le surplus de circulation occasionné par la création de nouvelles constructions.

Un inventaire des contraintes spécifiques du secteur des Aujoulets a été évoqué avec les participants et les actions qui devront être entreprises à l'avenir notamment en terme de réseaux.

Réunion publique :

2 réunions publiques ont eu lieu à la salle des fêtes de la commune.

- La première s'est tenue le 27 juin 2017. Elle a rassemblé 65 personnes environ qui, de 21h00 à 23h30 ont assisté à une présentation du PADD par l'agence d'urbanisme (AUAT) puis ont pu réagir et échanger avec les élus

présents.

Le compte rendu de la réunion est joint en annexe 3 du bilan de concertation.

- La seconde s'est tenue le 9 juillet 2018. Elle a rassemblé 50 personnes environ qui ont assisté à la présentation du PADD et des grandes lignes du règlement du PLU en révision. La réunion s'est poursuivie par un échange entre technicien de l'AUAT, élus et participants.
Le compte rendu de la réunion est joint en annexe 4 du bilan de concertation.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Approuve** le bilan de la concertation du public
- **Arrête** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est présenté
- **Demande** que la révision du PLU soit soumise pour avis aux personnes publiques associées suivantes conformément aux articles L132-7, L132-9, L132-10 et L132-12 du Code de l'urbanisme :
 - Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et l'ensemble des services intéressés
 - Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (TISSEO SMTC)
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT)
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
 - La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne
 - Les Communes de Roques, Frouzins, Lamasquères, Fonsorbes, Muret et Saint-Lys,
 - Les établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés en raison de leur objet et de leur ressort territorial à savoir :
 - ✓ Le Muretain Agglomération
 - ✓ Le SIVOM SAGe
 - ✓ Réseau 31
 - ✓ Le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)
 - ✓ Le Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne (MANEO)
 - ✓ Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Touch (SIAH)
- **Précise** que l'avis de ces services et personnes publics mentionnés ci-dessus sera réputé favorable passé le délai de trois mois qui court à compter de la réception du dossier de PLU, conformément aux articles R153-4 à R153-7 du Code de l'urbanisme
- **Indique** que le projet de révision du PLU éventuellement modifié, pour tenir compte des avis des services et personnes publiques consultés, sera soumis à l'enquête publique dans les formes prévues par les articles L153-19 et R153-8 du Code de l'Urbanisme
- **Précise** que la présente délibération
 - fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois,
 - sera exécutoire dès transmission en Préfecture et accomplissement de la mesure de publicité mentionnée ci-avant.

	<ul style="list-style-type: none">• Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous- Préfecture le : 2 5 JAN. 2019</p> <p>Affiché le : 2 5 JAN. 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 24 janvier 2019</p> <p>Vu l'article L2122-17 du CGCT Pour le Maire, par suppléance Geneviève FABRE 1^{ère} Adjointe au Maire</p> 